

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 3

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie politique.

Grèves et lock-outs en 1930.

1930 fut comme l'année précédente, relativement calme dans le domaine de la lutte sociale. Suivant la statistique publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le nombre des grèves a été de 30 contre 37 l'année dernière. Le nombre des entreprises atteintes par ces grèves est de 313, donc sensiblement inférieur à l'année 1929 (549). Par contre, le nombre des participants à ces grèves a augmenté de 4644 à 6362. Le nombre des journées de travail perdues est proportionnellement encore plus élevé. Il y eut 266,000 journées perdues contre 99,000 l'année précédente. Les lock-outs jouent un rôle infime durant ces dernières années. Il n'y eut qu'un lock-out en 1930, lequel atteignit 35 ouvriers et occasionna une perte de 70 jours de travail; l'année précédente les lock-outs avaient été au nombre de deux avec 17 ouvriers et 397 journées de travail perdues.

Voici la statistique des grèves, établie d'après les branches d'industrie:

	Nombre des grèves	Nomb. des entreprises att. par la grève	Maximum des ouvriers att. par la grève	Nombre approx. des journées de travail perdues
Industrie du bois et du verre	7	126	1743	198,246
Bâtiment	9	106	3521	53,796
Métaux et machines	1	1	222	8,843
Trafic	4	68	508	1,948
Hôtels et restaurants	1	1	154	1,386
Fabrication du papier	1	3	99	891
Vêtements et nettoyage	3	4	47	387
Alimentation et boisson	2	2	53	58
Autres métiers	1	1	5	50
Cuir et caoutchouc	1	1	10	20
Total	30	313	6362	265,625

L'industrie du bois et du verre est en tête. La grande lutte, soutenue par les ouvriers du bois à Bâle et qui dura du 3 mars au 17 octobre, a occasionné une perte que l'on a estimée à 170,000 journées de travail, la grève des gypseurs à Bâle, 33,781 jours de travail. Ensuite eut lieu la grève des ouvriers sur bois de Lugano avec 17,280 journées perdues et celle des ouvriers du bâtiment à Bâle avec 14,000 journées perdues.

En groupant les grèves d'après la raison faisant l'objet de la lutte, nous obtenons le tableau ci-joint:

Causes principales des grèves	Nombre des grèves	Nombre des entreprises att. par la grève	Maximum des ouvriers particip. à la grève	Nombre approx. des journées de travail perdues
Conclusions de contrats collectifs	5	129	1813	192,101
Salaires	14	165	3795	59,901
Engagem. ou congédiements d'ouvr.	7	15	489	3,056
Autres conditions de travail	2	2	232	8,873
Autres cas de grève	2	2	33	1,694
Total	30	313	6362	265,625

Dès que ces chiffres ont été publiés, les journalistes des organisations patronales se sont empressés de saisir la balle au bond pour dire: « Voyez, quelles pertes économiques innombrables créées par les luttes ouvrières des syndicats. » Point n'est besoin de dire à nos syndiqués combien les luttes syn-

dicales sont nécessaires, même dans les cas où le résultat reste problématique. Nous aimerions cependant soulever un argument qui permettra de juger à sa juste valeur le souci que prennent les économistes du patronat, des intérêts de l'économie collective. Ces Messieurs ont-ils déjà pris le temps de compter à combien s'élèvent les pertes économiques dues à l'organisation défectueuse de l'économie actuelle? Nous donnons ci-dessous les chiffres des jours de grève en rapport aux journées de travail perdues pour cause de chômage. Au premier regard, il ressort que les pertes pour cause de grève sont bien peu de chose en comparaison des graves blessures portées par le système économique capitaliste à l'économie et spécialement à la classe ouvrière, qui est atteinte en premier lieu.

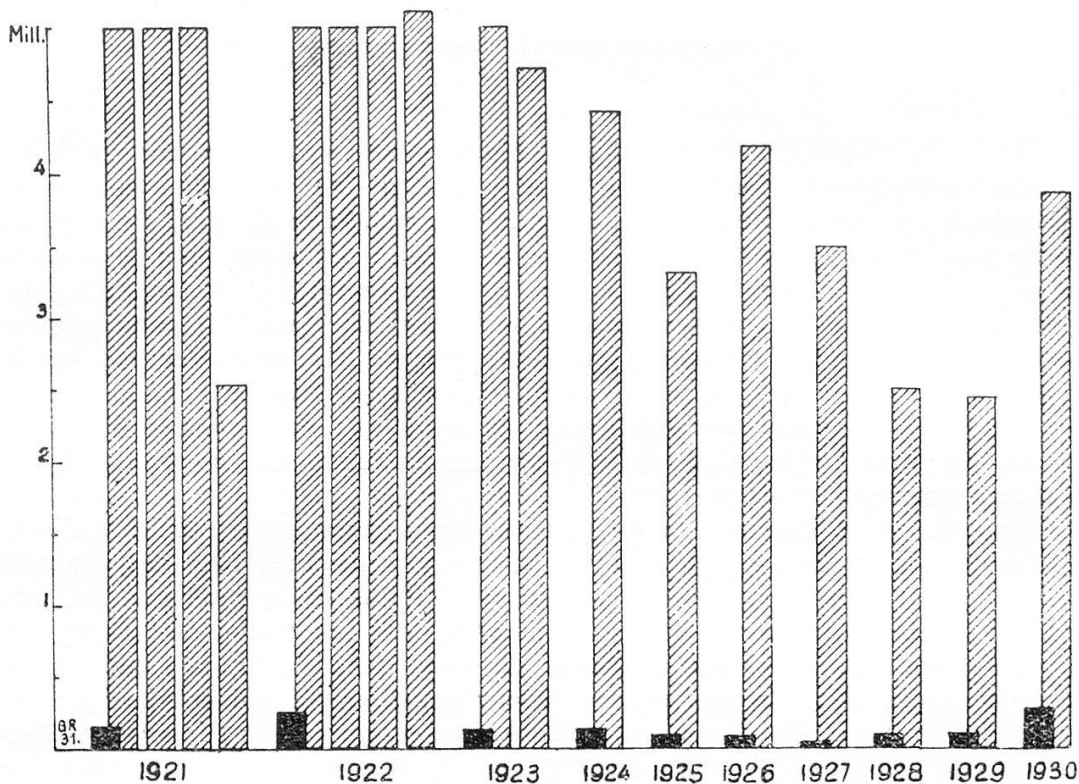
Les grèves et lock-outs figurent ensemble dans le tableau suivant; les lock-outs ne représentent qu'une très faible partie. Le nombre des journées de travail perdues pour cause de chômage a été établi sur la base du nombre des personnes en quête de travail pour la moyenne annuelle. Si nous nous basions sur le nombre total des chômeurs, ces chiffres seraient plus élevés encore.

Grèves et lock-outs.

	Nombre des mouvements	Nombre des entre-prises comprises dans ces mouvements	Maximum des ouvriers participants	Nombre approximatif des journées de travail perdues	Nombre des journées de travail perdues par suite de chômage	Pertes dues à des grèves en % des pertes dues à des crises
1921	55	112	3,705	140,228	17,539,800	0,8
1922	104	1680	12,100	252,954	20,098,500	1,3
1923	44	334	3,602	121,815	9,781,500	1,2
1924	70	448	8,642	129,582	4,407,600	2,9
1925	42	280	3,299	85,488	3,327,000	2,6
1926	35	276	2,745	65,016	4,235,400	1,5
1927	26	328	2,058	34,160	3,547,200	1,0
1928	45	283	5,474	98,015	2,514,000	3,9
1929	39	551	4,661	99,608	2,439,300	4,1
1930	31	322	6,397	265,695	3,864,300	6,9

Pour chacune des dernières années, le nombre des journées perdues par suite de chômage a toujours été beaucoup plus élevé que celui des pertes occasionnées par les grèves et lock-outs.

Pendant les années de crise 1921—1923, les pertes causées par les grèves ne représentent que le 1 % des journées de travail perdues pour cause de chômage. Durant les années suivantes, le chômage diminua, ce qui augmenta tout naturellement le pourcentage des pertes causées par suite de grève. En 1930 ce pourcentage atteignit 7 %. Donc même durant cette année, pendant laquelle eurent lieu quelques importants mouvements et où le chômage n'était pas encore très répandu, il y eut 14 fois plus de journées perdues pour cause de chômage que pour cause de grèves. Le fait est tellement probant que nous avons dû faire plusieurs colonnes dans le graphique pour chaque année, afin de pouvoir représenter les pertes causées par les crises et de rendre si possible visibles celles destinées à représenter les pertes causées par les grèves. En outre, les grèves ont pour but d'améliorer la situation de la classe ouvrière, tandis qu'au contraire le chômage exerce une pression sur les conditions de travail. Le chômage dû aux crises est, même en faisant abstraction des journées perdues qui s'ensuivent, beaucoup plus grave que les grèves, surtout pour la classe ouvrière, mais également pour l'économie collective.



Les colonnes avec les hachures représentent les journées de travail perdues par suite de chômage, celles en noir représentent les journées de travail perdues par suite de grèves.

Economie sociale.

Un départ regretté.

La démission de M. Pfister, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail nous a causé une grande surprise et des regrets non moins grands. L'Union syndicale suisse se félicitait de pouvoir entretenir avec M. Pfister, d'excellents rapports, grâce à la courtoisie et à la bienveillance dont il a toujours usé envers nous. Directeur d'un important office où venaient fatalement converger des intérêts contradictoires, M. Pfister s'est toujours efforcé de comprendre les uns et les autres et a cherché à les concilier par d'heureuses suggestions. Nous ne pouvons que rendre hommage à sa loyauté et à sa franchise.

Au lendemain de la période mouvementée de l'après-guerre, M. Pfister fut appelé par M. Schulthess, à prendre la direction des questions du travail au Département de l'économie publique. Il présida à la création de l'Office fédéral du travail, qui depuis une année environ s'est transformé en Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, par suite de la fusion avec la division de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

La nomination de M. Pfister au poste qu'il a occupé durant de longues années s'est avérée des plus heureuses et actuellement nous ne pouvons que vivement regretter son départ.

Nous souhaitons à M. Pfister d'obtenir pleine satisfaction dans sa nouvelle carrière et nous espérons que son successeur saura faire preuve d'autant de savoir faire et d'objectivité.

C. S.